

ACADEMIE DE REIMS

ETABLISSEMENT D'EXERCICE Si affectation provisoire annuelle, précisez aussi le nom de l'établissement d'origine	CORPS (1) Discipline :	Etes-vous : (rayer les mentions inutiles) - Fonctionnaire stagiaire - Titulaire - Affecté à titre provisoire	MUTATION DEMANDÉE (2) ☐ OUI ☐ NON INSCRIPTION CONCOURS ENSEIGNANT (2) ☐ OUI ☐ NON
--	-------------------------------	--	---

TEMPS PARTIEL DE DROIT ANNEE SCOLAIRE 2023-2024

☐ **Pour élever un enfant de moins de 3 ans** (*joindre un extrait d'acte de naissance*)
(pris en compte pour le calcul du montant de la pension au même titre qu'un temps plein)

☐ **Pour élever un enfant adopté, pendant 3 ans à compter de son arrivée au foyer**
(joindre un justificatif - pris en compte pour le calcul du montant de la pension au même titre qu'un temps plein)

Maximum 80%

☐ **Au titre du handicap (incapacité au moins égale à 80%)**
(Joindre la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé)

☐ **Pour donner des soins au conjoint, à un enfant ou un ascendant**
(Joindre un certificat médical)

☐ **Au titre du handicap (incapacité inférieure à 80%)**
(Joindre la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé)

je souhaite cotiser
sur la quotité non travaillée
afin que le calcul du
montant de ma pension
soit réalisé sur la base d'un
temps plein.

je souhaite surcotiser
sur la quotité non travaillée
afin que le calcul du
montant de ma pension
soit réalisé sur la base d'un
temps plein
(cf. § 3 de la circulaire)

Je soussigné(e) : ☐ M. ☐ Mme

NOM D'USAGE : PRENOM :

NOM DE FAMILLE :

(3)

(4) (5)

souhaite exercer à temps partiel de droit à compter : du à raison de

A le,

Signature

(1) Corps : Agrégé, Certifié, Prof. d'EPS, PEGC, AE, CH d'EPS, PLP, CPE, PSY-EN

(2) Cocher la case correspondant au choix

(3) Nombre d'heures hebdomadaires

(4) Obligation réglementaire de service

(5) Pour les CPE : il est rappelé que la quotité doit être formulée en %

A RETOURNER A LA DRH – DPE POUR LE 27 février 2023